

Les Infos *Agricoles*

Journal paysan des Landes depuis 1946

Vendredi 10 janvier 2025 - N3167



Elections Chambre d'agriculture des Landes - janvier 2025

Un Mouvement paysan pour réinventer l'avenir

3 € - Bi-mensuel

Commission paritaire 0426 T82968 ISSN : 1149-3321

Un an de mobilisation en images



Le cortège du Mouvement paysan des Landes lors de la manifestation du 3 février 2024 entre Saint-Sever et Mont-de-Marsan.



Les éleveurs de palmipèdes réunis par le Mouvement paysan pour trouver des solutions d'abattage collectives, le 29 octobre dernier à Mugron.



Maryline Beyris à la rencontre des lycéens grévistes de Mugron lors des mobilisations paysannes.



Venue de la préfète des Landes sur la ferme de Laurent Laborde pour parler élevage plein-air.



Les élus du Mouvement paysan reçues à la préfecture pour réclamer le maintien des droits d'eaux lors de l'été 2024.



Mobilisation du Mouvement paysan contre la signature du Mercosur en décembre dernier.

Élections Chambre

Un Mouvement paysan des Landes pour réinventer l'avenir !

Déjà réunis sur une liste commune lors des élections de 2019, les syndicats agricoles du Modéf (Mouvement pour la défense des exploitants familiaux) et de la Confédération paysanne, ont décidé de se présenter sous la bannière du Mouvement paysan des Landes aux élections professionnelles de janvier 2025. Par leur union, les deux syndicats souhaitent insuffler une nouvelle dynamique au militantisme agricole landais et proposer une réelle alternative à la gouvernance actuelle.

La crise agricole de ce début d'année a montré à ceux qui en doutaient encore, que les intérêts des travailleurs de la terre n'étaient défendus par personne. Après trois mois de mobilisation, les seules « avancées » obtenues furent en faveur du complexe agro-industriel, qui s'est vu délesté de normes environnementales et administratives pour accélérer sa fuite en avant.

Un modèle en échec

Comme toujours, l'agro-industrie a utilisé la colère des agriculteurs pour défendre ses propres intérêts avec la complicité du tandem FN-SEA-JA. Au cours des dernières décennies, cette logique a conduit notre profession au bord du précipice. Elle pousse nombre d'entre nous au surinvestissement et au surendettement ; elle est responsable de la création de normes administratives qui s'empilent pour tenter de justifier ses propres dérives et qui représentent pour les fermes plus modestes un poids éco-

nomique et psychologique insupportable ; elle est responsable des plus grandes inégalités et la Pac en est l'illustration la plus frappante ; elle compromet l'avenir même de l'agriculture en détruisant les ressources nécessaires aux productions de demain ; elle dévitalise nos villages et nos campagnes ; elle ne parvient pas à rémunérer dignement les travailleurs de la terre en tirant nos productions vers le bas ; pire encore, il se montre incapable d'assumer l'ambition qu'il revendique lui-même en permanence : assurer la souveraineté alimentaire de la population.

Reprendre notre voix

Cette logique est à l'oeuvre dans les Landes et produit les mêmes effets que partout en France. Baisse des marges, course à l'agrandissement, abandon des productions et des modèles hors filières longues, installation au point mort... Alors oui, il est urgent de changer de modèle et pour cela, nous de-



vons faire entendre une autre voix. La crise que traverse le monde agricole a le mérite de clarifier les choses. Nous nous trouvons, agriculteurs, élus, citoyens et consommateurs, face à un choix historique : poursuivre la marche forcée vers l'industrialisation, la mondialisation et la soumission aux puissances financières, avec les conséquences dramatiques que nous subissons au quotidien ; ou reprendre enfin en main notre métier et imposer notre vision d'une agriculture qui permet à tous de coexister, quels que soient nos modèles ou la taille de nos exploitations, soutient la transition et la qualité, assure aux travailleurs de la terre une rémunération juste et encourage l'installation de nouveaux agriculteurs. Ces élections sont l'occasion d'exprimer clairement ce choix. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre encore six ans pour prendre ce virage que nous savons tous nécessaire.

Élections Chambre

Pour une agriculture solidaire, responsable, durable et rémunératrice

Vivre de notre travail, reprendre en main notre métier et redonner du sens à nos productions, c'est l'ambition portée par les candidats du Mouvement paysan des Landes.

Au cours du dernier mandat, les élus, militants et salariés du Modéf et de la Confédération paysanne des Landes ont oeuvré pour améliorer les conditions de travail et de vie des agricultrices et agriculteurs, pour défendre les modèles ignorés par la majorité syndicale et stigmatisés par l'administration ; pour soutenir les pratiques vertueuses et la diversification sur nos fermes :

- Nous avons défendu l'élevage plein-air contre les attaques de l'administration et de la majorité syndicale.
- Nous avons dès 2017 milité pour la dédensification et la vaccination pour sortir de la catastrophe aviaire.
- Nous avons accompagné des centaines d'agriculteurs dans leur projet d'installation, de diversification, de commercialisation.
- Nous avons porté des Maec ignorées par la Chambre d'agriculture des Landes.
- Nous avons défendu la qualité de nos productions et les marges de nos producteurs face aux logiques industrielles.

- Nous avons créé de nouvelles filières huile, farine et chanvre, pour offrir de nouveaux revenus et débouchés locaux aux cultivateurs landais.
- Nous avons soutenu les éleveurs ovins et bovins, livrés à eux-mêmes face à la menace de la FCO et de la MHE.
- Nous avons défendu un partage juste de l'irrigation et la gestion collective des droits d'eau, menacée par l'entêtement de l'organisme de gestion piloté par la majorité syndicale.
- Nous avons défendu la préservation des terres nourricières et le droit rural face aux appétits des industriels de l'énergie.
- Nous construisons, avec les éleveurs indépendants de palmipèdes chassés des abattoirs industriels, des solutions collectives pour qu'ils puissent poursuivre leur activité.

« Nous croyons que notre profession a un avenir, si elle reprend en main ses outils de travail et sort de la logique de victimisation et de dépendance dans laquelle l'enferme le syndicat majoritaire »

Ce travail de fond, indispensable au maintien de l'agriculture locale, nous avons été les seuls à le mener : à la préfecture, auprès de la DDTM et des services de l'Etat, du Département et de la Région, face aux coopératives et industriels de l'aval, à la Chambre d'agriculture, dans les commissions foncières, auprès des consommateurs et citoyens, sur les fermes et dans la rue...

Car oui, nous croyons que notre profession a un avenir, si elle reprend en main ses outils de travail et sort de la logique de victimisation et de dépendance dans laquelle l'enferme le syndicat majoritaire depuis de trop longues années.

C'est cela qui anime les candidats du Mouvement paysan des Landes et c'est ce qu'ils feront en tant qu'élus à la Chambre d'agriculture des Landes.



Mélodie Martin, présidente du Modéf des Landes et Emilie Deligny, porte-parole de la Confédération paysanne des Landes.

Pour des campagnes landaises vivantes !

- Par la défense de nos marges en filières longues et le soutien aux circuits de commercialisation directs et à destination des collectivités.
- Par la création de nouveaux outils collectifs (plateformes, abattoirs, retenues collinaires, laboratoires, réseaux de transport, de distribution et de vente directe...)
- Par la relocalisation de nos filières, le soutien à la diversification et l'accompagnement aux changements de pratiques.
- Par des services ouverts à tous : un service juridique, un guichet unique des démarches administratives, un soutien technique et financier aux groupes paysans.
- Par le soutien à tous les projets d'installation et la promotion de nouveaux modes d'installation collective.
- Par le renfort des équipes et des ressources dédiées à l'accompagnement des éleveurs.
- Par l'intégration des réseaux associatifs (Adear, Civam, Agrobio, Amaps...) qui oeuvrent sur le terrain.
- Par un positionnement clair sur les grands enjeux nationaux et européens (pour la refonte de la Pac, contre les accords de libre-échange, pour des négociations commerciales justes...)
- Par la défense de tous les agricultrices et agriculteurs face aux contraintes et blocages administratifs.

Les 6 piliers de l'agriculture paysanne

La transmissibilité

L'agriculture paysanne veut redonner aux paysans la possibilité de transmettre leur ferme aux nouvelles générations, et aux jeunes porteurs de projet de trouver les conditions propices à la réussite de leur installation. Pour cela, il faut :

- Limiter les agrandissements et les investissements qui seraient trop lourds au moment de la reprise.
- Sécuriser son foncier.
- Intégrer son temps de travail dans les calculs des coûts de production afin d'assurer la viabilité de la ferme et de ne pas décourager les installations.
- Rendre la ferme agréable à vivre et s'inscrire dans un réseau de solidarités.

L'autonomie

L'agriculture paysanne permet de développer l'autonomie des fermes en :

- Limitant les achats en semences et en alimentation animale.
- Limitant sa dépendance aux énergies fossiles dont les prix ne font qu'augmenter.
- Maîtrisant son endettement et sa dépendance aux aides.

La qualité

L'agriculture paysanne s'attache à développer la qualité et le goût de la production agricole pour :

- Garantir la transparence pour le consommateur.
- Respecter les cycles

naturels et le bien-être animal.

- Valoriser ses produits et ses marges.
- Apprécier sa propre production pour mieux la vendre.

Le travail avec la nature

La nature est le principal capital des paysans. L'agriculture paysanne veut travailler avec elle et non contre elle, pour :

- Maintenir la fertilité des sols sur le long terme.
- Privilégier la biodiversité domestique et la mixité des productions.
- Préserver les ressources naturelles.

Le développement local

Le paysan est un acteur local dynamique :

- Il participe à un réseau local de partage agricole.
- Il ouvre sa ferme régulièrement au public.
- Il s'investit dans la vie citoyenne.

La répartition

L'agriculture paysanne veut répartir équitablement les volumes de production pour :

- Dégager un revenu suffisant sur une surface et une taille d'atelier raisonnable pour permettre à d'autres paysans de travailler.
- Mieux valoriser ses produits.
- Améliorer sa marge nette par unité produite.

Un programme d'actions pour reprendre en main notre destin

Pour remettre la Chambre d'agriculture au service de toutes et tous, le Mouvement paysan des Landes a défini six priorités : le revenu, l'installation-transmission, le plein air et la qualité, les grandes cultures et la diversification, l'élevage paysan, la souveraineté alimentaire et l'autonomie.



Un tracteur aux couleurs du Modéf passe devant le siège de Delpeyrat à Saint-Pierre-du-Mont le 3 février 2024. Depuis, le Mouvement paysan a réuni les éleveurs exclus de l'abattoir de Gibret pour trouver des solutions collectives.

Après des années de gouvernance FDSEA-JA, la « ferme Landes » est au plus mal : entre 2010 et 2020, le département a perdu 1 300 exploitations, passant de 5 760 à 4 460, l'installation est au point mort, des filières de qualité meurent et on assiste à toujours plus de concentration et de spécialisation pour satisfaire aux exigences de l'agro-industrie, lesquelles sont contradictoires avec une production agricole rémunératrice, durable et responsable. Un simple chiffre résume cette impasse : le revenu global de la Ferme Landes a diminué de 24 % au cours du dernier exercice.

Les manifestations des agriculteurs au début de l'année 2024 l'ont à nouveau démontré : le monde paysan n'a rien à attendre du tandem Etat-FNSEA. Après des semaines de mobilisations inédites, les négociations menées par le syndicat majoritaire n'ont apporté aucune réponse à la colère légitime des travailleurs de la terre. Bien au contraire, elles n'ont fait qu'asseoir l'emprise de l'agro-industrie sur notre profession. On sait où nous a menés cette cogestion depuis plusieurs décennies : précisément à la crise où nous nous trouvons aujourd'hui.

Faire entendre une autre voix

Face à ce constat, il est essentiel que le monde agricole fasse entendre une autre voix. Une voix qui défende tous les agriculteurs quels que soient leur modèle, la taille de leur exploitation, leurs pratiques et leurs choix de commercialisation. Chaque année, des milliers de fermes disparaissent, non par fatalité, mais parce que des choix politiques encouragés par le syndicat majoritaire les condamnent : libre-échange, course au gigantisme et à l'uniformisation, fléchage des financements et subventions, accaparement de la Pac, abandon des marges à l'agro-industrie et aux distributeurs...

Parce que cette destruction du monde paysan s'accompagne d'une destruction des ressources, des paysages, du lien social et de la ruralité, il est urgent de repenser localement nos modes de production et de commercialisation.

Pour inverser cette tendance mortifère, le Mouvement Paysan des Landes appelle les agricultrices et agriculteurs landais à reprendre en main leur destin à travers un programme commun dont les fondations sont l'autonomie, la répartition du foncier et des volumes de production, la qualité, le travail avec la nature, la transmissibilité des fermes et l'installation de nouveaux paysans.

Une majorité FDSEA-JA en échec dans les Landes comme ailleurs

- L'installation est au point mort avec seulement 39 dossiers traités au cours de l'année écoulée.
- La gestion des crises aviaires successives, abordées uniquement sous l'angle économique, a conduit à la concentration des exploitations et à la disparition de près de la moitié des éleveurs de volailles et palmipèdes du département.
- La gestion collective de l'irrigation est menacée par l'entêtement de l'organisme de gestion à réclamer des volumes largement supérieurs aux besoins des irrigants du bassin.
- L'élevage bovin est à l'abandon avec la fusion du seul poste de technicien spécialisé dans le département avec le 64.
- Le développement de nouvelles filières, seules à même d'accompagner les agriculteurs vers une nécessaire diversification et de nouveaux revenus, se fait hors du périmètre de la Chambre, par nos associations de développement agricole avec le soutien des collectivités.
- Les filières d'excellence, qui ont fait la réputation et la richesse de l'agriculture landaise, ont été abandonnées aux stratégies productivistes des industriels du secteur.
- La valorisation des fermes landaises et de leurs produits, par un programme d'animations et une offre touristique pertinente, n'est pas à la hauteur du potentiel de notre département.
- Le développement de l'agritourisme se fait au profit de quelques-uns et au détriment de tous les autres, alors que des modes de partage des revenus et de préservation des terres sont possibles et souhaitables.
- Les grands enjeux de la profession, notamment une répartition plus juste de la Pac, l'instauration de prix planchers ou de clauses de sauvegarde, n'ont pas été portés par la majorité syndicale départementale.

Revenu agricole

La mère de toutes les batailles

Peut-on demander aux paysans de garantir la souveraineté alimentaire de notre pays et d'accomplir une révolution agroécologique, sans leur donner les moyens de vivre de leur métier ?

Avant toute chose, chaque paysan doit recevoir un revenu décent pour son travail, issu en premier lieu de la vente de son produit. C'est pourquoi le Mouvement paysan des Landes défend les prix planchers et la garantie de la prise en compte des coûts de production. Cette revendication essentielle a été oubliée des négociations entre l'Etat et le syndicat majoritaire suite au conflit de début d'année tandis que la révision des Lois Egalim 1 et 2 a été emportée par la dissolution de l'Assemblée.

Et pour cause : le revenu des paysans, c'est la marge de l'agro-industrie et de la grande distribution ! Or le taux de marge de l'industrie agro-alimentaire est passé de 28 à 48 % entre fin 2021 et début 2023. La grande distribution a elle aussi augmenté fortement ses marges comme le montre le dernier rapport annuel de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

Ces marges appauvrissent les paysans et nourrissent les actionnaires. En 2022, Danone, qui figure en tête des groupes agro-alimentaires en France, a versé 1,2 milliard d'euros à ses actionnaires. Le revenu agricole, lui, diminuait de 10 % en 2023.

Le bilan de ce système est dramatique. En amont, de nombreux agriculteurs ont du mal à se rémunérer, en particulier les éleveurs dont le niveau de vie est le plus bas de la profession avec notamment un taux de pauvreté de 25 % en bovins viande.

La loi Alimentation, adoptée en 2018 au cours du premier mandat d'Emmanuel Macron et pour mieux répartir la valeur ajoutée au sein des filières, a échoué. Celles et ceux qui nous nourrissent d'un côté, consommatrices et consommateurs de l'autre, demeurent les parents pauvres d'un système alimen-

L'installation au point mort :
39 dossiers DNJA
ont été déposés l'an dernier
dans les Landes,
contre 98 dans le Gers.

Chiffres : Coti

Nos propositions

- La majoration des aides Pac sur les 60 premiers hectares afin qu'elle profite à tous : aujourd'hui, 64 % du revenu des exploitations agricoles provient de la Pac. Or, 80 % des aides reviennent aux 20 % des agriculteurs qui possèdent le plus de surface. Nous devons oeuvrer à une répartition plus juste pour maintenir un réseau de petites exploitations diversifiées et favoriser les installations.
- Le soutien aux productions locales qui ne bénéficient pas des aides Pac par le recours à d'autres types de financement comme les Maecs.
- Renforcer les organisations de producteurs et l'offre groupée sur le territoire pour peser face à l'aval.
- Militer pour l'application des prix planchers et le renforcement des lois Egalim.
- Mener des actions groupées en justice contre les acheteurs qui pratiquent des prix abusivement bas, comme le permet la Loi Egalim.
- Défendre les productions d'excellence du territoire, plus à même d'apporter de la valeur ajoutée aux producteurs, en refusant les baisses d'exigence des cahiers des charges.
- Imposer des mesures/clauses miroirs sur les importations de produits agricoles pour ne pas exposer les producteurs français à une concurrence déloyale.

taire tenu par l'agro-industrie. Sur un caddie de 100 euros au supermarché, moins de 6,5 euros reviennent au monde agricole.



Installation-transmission Refuser la fatalité

Entre 2010 et 2020, le département des Landes a perdu 1 300 exploitations, passant de 5 760 à 4 460. Dans le même temps, la surface moyenne est passée de 36 à 47 hectares et les « grandes fermes », qui ne représentent que 19 % des exploitations, occupent 49 % de la SAU du département. Cette course à l'agrandissement doit être stoppée pour permettre aux porteurs de projets d'accéder au foncier. Les représentants du Mouvement paysan sont déjà présents et actifs dans les organes de contrôle que sont la

CDOA, la CDPENAF ou la Safer, mais ils n'ont qu'un rôle minoritaire. Alpad et Adear mènent également un vaste travail d'accompagnement à l'installation et à la transmission pour compenser la faiblesse de la Chambre sur ce sujet pourtant essentiel : seulement 39 dossiers ont été traités l'an dernier par la Chambre d'agriculture des Landes contre 98 dans le Gers par exemple.

Il est urgent de changer d'approche et d'adopter une politique volontariste pour accompagner les nombreux porteurs de projets.

Nos propositions

- Redonner à la CDOA le pouvoir d'appliquer les règles de priorité sur les terres par la transparence totale des structures candidates au rachat de terres agricoles.
- L'extension de la priorité « Jeunes Agriculteurs » de la Safer à tous les nouveaux installés et aux petites fermes.
- Que la Safer remplisse pleinement son rôle de restructuration en privilégiant l'installation plutôt que l'agrandissement.
- Un accompagnement complet des porteurs de projets, de la recherche de foncier aux démarches administratives en passant par le suivi technique, juridique et financier.
- La mise en place d'un système de tutorat obligatoire pour créer du lien et de la solidarité avec les nouveaux installés.
- Un accompagnement des cédants en amont pour assurer la réussite des transmissions du point de vue réglementaire et personnel.
- La généralisation des aides à tous les projets d'installation, sans condition d'âge, de diplôme, ou de seuil de rémunération.
- La création de logements réservés aux porteurs de projets dans les villages ou le déblocage d'aides au logement spécifiques de la part des collectivités.
- Le soutien aux nouvelles formes d'installation collective afin de solutionner à la fois le problème des fermes intransmissibles et l'accès au logement et au foncier pour les porteurs de projets.

Plein air

En finir avec l'acharnement

La gestion des crises aviaires a été fatale à de nombreux élevages traditionnels, pratiquant l'élevage autarcique et/ou de plein air. Le nombre de dossiers d'indemnisations a diminué de moitié entre 2017 et 2023 dans notre département, signe que de nombreux éleveurs traditionnels ont renoncé face à l'acharnement règlementaire de l'administration, encouragée par le syndicat majoritaire, les coopératives, les inter-professions et la Chambre.

Or on sait désormais que le risque de contamination par l'avifaune est négligeable et qu'à l'inverse, le modèle d'élevage intensif, avec une augmentation des densités, un stress accru et un affaiblissement des systèmes immunitaires, la segmentation des filières et la multiplication des interventions, favorise la transmission du virus d'un élevage à un autre ainsi que l'apparition de nouvelles souches toujours plus résistantes. Malgré cette évidence scientifique, les contraintes demeurent pour les éleveurs plein air, toujours montrés du doigt et ciblés par les contrôles de l'administration.

Dernier exemple en date : l'obligation de disposer d'abris sur les parcours entre le 1er novembre et le 30 avril. Une obligation soufflée par la DGAL au Palso qui l'a intégré dans le cahier des charges Label Rouge Canard mulard gras.

Derrière cet argumentaire et cet acharnement, se



Nos propositions

- Un moratoire sur les mesures de biosécurité.
- Un moratoire sur les mises à l'abri et la fin des contrôles et mises en demeure y compris lors des périodes à risque.
- Des mesures de dédensification systématiques en périodes à risque comme ce fut le cas lors du Plan Adour qui a montré son efficacité.
- Des moyens supplémentaires pour l'expérimentation plein air afin que les fermes traditionnelles puissent s'inscrire dans ce programme financé par l'Etat.
- Le maintien de la prise en charge du vaccin par l'Etat dans les années à venir.
- La réaffirmation du plein air « effectif » comme mode d'élevage dans les cahiers des charges de nos productions afin de retrouver la confiance des consommateurs et préserver le bien-être animal.
- S'opposer à la baisse des exigences Label et au nivellement par le bas des filières volailles et palmipèdes qui conduisent à la destruction du modèle fermier.

cache la volonté d'imposer un modèle unique d'élevage, celui des filières longues, qui privilégient la quantité à la qualité, détruisent les marges des éleveurs et leur imposent des investissements colossaux qui freinent le renouvellement des générations.

Entre 2017 et 2023, le nombre de dossiers d'indemnisation grippe aviaire a été divisé pratiquement par deux dans le département.

Elevage

Enrayer la décapitalisation

Nos propositions

- La mise en place de nouvelles Maecs pour l'élevage : portées par les Chambres, les Mesures agroenvironnementales et climatiques permettent de soutenir les exploitations qui s'engagent dans des pratiques combinant performance économique et performance environnementale. La Chambre d'agriculture a le pouvoir de porter des Maecs pour la création d'un atelier bovin herbivore ou pour la valorisation de terres en prairies.
- La redistribution des aides, afin de soutenir une politique d'engraissement mise à mal avec la réforme de la Pac qui exclut les génisses et fixe des plafonds trop hauts pour l'aide aux bovins allaitants. L'engraissement des génisses et des bœufs et l'incitation à une bonne finition des vaches de réforme sont à privilégier par rapport aux productions de jeunes bovins exclusivement destinés à l'export.
- Le rétablissement d'un poste de technicien élevage à plein temps sur le département des Landes au sein de la Chambre d'agriculture.
- Le déploiement des politiques publiques de stimulation de la demande en produits locaux, en utilisant le levier de la restauration collective publique et les Plans alimentaires territoriaux.
- Recibler l'attribution des aides PCAE pour l'amélioration des bâtiments et des installations vers ceux qui en ont le plus besoin.
- La valorisation de l'élevage en complémentarité avec des ateliers légumes ou céréales pour valoriser des rotations.
- La consolidation des signes officiels de qualité comme le Boeuf de Chalosse.

Selon Interbev, la décapitalisation est plus marquée dans les Landes que sur le reste du territoire français. On dénombrait ainsi 726 élevages bovins et 17 592 vaches dans le département au 1er janvier 2023 contre 800 élevages et 19 640 vaches en 2021. Dans le détail, le nombre de femelles races à viande de plus de 36 mois a diminué de 4,1 % par rapport à 2022, tandis que le nombre de femelles races laitières chutait de 10 % sur la même période.

Sur les dix dernières années, le nombre de vaches présentes sur le territoire a diminué de 37 %, comme le nombre d'élevages. Les naissances de veaux de mère allaitante ont quant à elles diminué de 7,2 % par rapport à 2022. Le total des ventes en boucherie s'établissait en 2022 à 7 098 têtes, soit un recul de 6 % sur un an... L'élevage est le secteur le plus

touché par le vieillissement des chefs d'exploitation. A l'échelle nationale, 54 % d'entre eux ont plus de 50 ans et seulement 22 % moins de 40 ans. 31 % des élevages ont ainsi disparu entre 2010 et 2020, contre 20 % pour l'ensemble des exploitations agricoles. Mais les élevages restant en place perdent également des vaches, ce qui s'explique le plus souvent par des stratégies économiques, comme la réduction des charges d'exploitation, qui peut se traduire par une réduction du cheptel ou du chargement à l'hectare. Les projections font état d'une nouvelle baisse de 10 % à l'horizon 2030.

Avec ses barthes, ses prairies et ses forêts, son savoir-faire génétique et sa tradition, notre département a tout les atouts pour voir prospérer l'élevage ovin et bovin. Ne manque que la volonté politique...

Le maïs, dont la marge a été grignotée au fil des ans par les coopératives, doit redevenir une source de valeur ajoutée pour le territoire.

Nos propositions

- Promouvoir des rotations sur quatre cultures par le biais d'une Maec de transition sur la filière maïs.
- Recréer des liens de solidarité entre les exploitations de taille moyenne pour remettre les cultures au service de l'élevage local.
- Relocaliser les filières volailles et palmipèdes pour offrir des débouchés locaux à la production céréalière.
- Porter de nouveaux outils de transformation pour créer de la valeur ajoutée sur le territoire.
- Réinvestir les missions de conseil au sein de la Chambre pour rompre avec les pratiques des conseillers-prescripteurs-vendeurs et redonner de l'autonomie aux paysans.
- Créer au sein de la Chambre un pôle diversification digne de ce nom avec des techniciens pour accompagner les filières en devenir.
- Protéger les semences de ferme et rééquilibrer le rapport de forces entre paysans et semenciers afin de défendre le droit inaliénable des paysans à ressemer une partie de leur production.
- Défendre la gestion collective de l'eau en tenant compte de la disponibilité de la ressource et des besoins de chacun pour sécuriser un rendement minimal des cultures.



Cultures et diversification S'adapter et se projeter

La culture du maïs a fait la renommée de notre territoire, garantit toujours des revenus à de nombreux agriculteurs et a permis de développer un élevage performant. Mais au fil des années, la marge du maïs a été grignotée par les coopératives et sa culture devient de plus en plus aléatoire : dépendance aux cours internationaux, aléas climatiques, épuisement des ressources naturelles et des sols, dépendance aux intrants... Dans un contexte de réchauffement climatique, de hausse des coûts de production et d'instabilité internationale, il est urgent que le maïs redevienne une source de valeur ajoutée pour le territoire en alimentant en priorité les filières volailles et palmipèdes.

Cette logique vaut pour toutes les filières et cela passe par la création de nouveaux outils de transformation et le rétablissement du lien entre cultivateurs, éleveurs et consommateurs du territoire. La création de la cuma Adour Protéoil qui valorise les cultures locales de tournesol et de colza en huiles et tourteaux, de la coopérative Haria Blanca qui transforme en farine les céréales d'hiver et de Cambadour, pour offrir des débouchés au chanvre produit sur le territoire, vont dans ce sens.

Nos propositions

- Refondre l'aide couplée maraîchage en supprimant le plafond de 3 hectares et en l'élargissant à l'arboriculture.
- Renforcer les liens avec les pouvoirs publics pour tendre vers un approvisionnement 100% local en restauration collective.
- Porter un véritable projet de Sécurité sociale de l'alimentation à l'échelon départemental.
- Militer pour l'exception agricole et la mise en place de mesures/clauses miroirs.
- Soutenir les outils d'abattage et de transformation de proximité et créer de nouveaux outils innovants au service des paysans.
- Lancer un Projet d'alimentation animale locale sur le modèle des Projets d'alimentation territoriaux.
- Prioriser les projets d'installation axés sur les circuits courts ou locaux dans les politiques foncières et les instances dédiées à l'installation.
- Mettre en place des schémas locaux de conservation et de sélection génétiques, aussi bien pour les semences que pour l'élevage.



La Chambre doit soutenir les outils d'abattage et de transformation de proximité.

Souveraineté et autonomie Nourrir et se nourrir

Sans cesse évoquée par les décideurs politiques et syndicaux, la souveraineté alimentaire fait office de carotte agitée par les tenants de l'agro-industrie pour faire avancer dans leur sens les responsables politiques. Or le modèle dominant est en total échec sur cet enjeu essentiel : en moins de 20 ans, la France est passée du 3e au 6e rang des pays exportateurs de produits agricoles et importe désormais plus de produits de ses voisins européens qu'elle n'en exporte chez eux. Dans le même temps, les importations ont bondi, y compris pour des produits emblématiques comme la volaille, le beurre ou le fromage. Aujourd'hui, un fruit et légume consommé sur deux est importé, idem pour les poulets ! A l'échelon départemental, la situation n'est guère plus reluisante. Or les Landes disposent des conditions pédoclimatiques et des savoir-faire pour assurer leur souveraineté alimentaire. A condition de soutenir cette ambition, ce qui devrait être une des missions premières de la Chambre d'agriculture.

Mouvement paysan des Landes

Une liste jeune, engagée et diversifiée

La liste du Mouvement paysan des Landes rassemble des maïsiculteurs, céréaliers, éleveurs de bovins, palmipèdes, volailles, chèvres et moutons, maraîchers, kiwiculteurs, apiculteurs... Venus de tous les pays de notre département, nos candidats représentent toute la diversité de l'agriculture locale, de nos modèles et de nos territoires.



Mélanie Martin

35 ans, Saint-Pierre-du-Mont
Présidente du Modéf des Landes, grandes cultures, maraîchage bio, asperges.

Je suis installée depuis plus de dix ans sur deux exploitations, l'une en maraîchage biologique qui emploie 6 personnes à l'année et une autre en grandes cultures sur une surface de 100 hectares avec 8-9 cultures par an, en bio et conventionnel.

En tant que présidente du Modéf des Landes, je milite depuis toujours pour une vision beaucoup plus dynamique de nos territoires et de notre agriculture. Je veux promouvoir une agriculture différente, qui soit d'abord au service des paysans, une agriculture forte sur le territoire,



dans sa diversité et socialement. Au sein du Mouvement paysan, nous travaillons déjà avec peu de moyens pour impulser cette dynamique. C'est ce travail que nous voulons démultiplier à l'échelle du département et pour chacune de nos filières.

Emilie Deligny

46 ans, Parleboscq
Co-porte-parole de la Confédération paysanne des Landes, coprésidente de l'Adéar, maraîchage bio, éleveuse ovins et poules pondeuses.

Je suis installée à Parleboscq sur une ferme d'une quinzaine d'hectares et depuis une quinzaine d'années, en maraîchage diversifié et élevage de poules pondeuses et de brebis allaitantes. Le tout en vente directe, circuits courts et agriculture biologique.

Je suis élue à la Chambre d'agriculture depuis six ans, co-porte-parole de la Confédération paysanne des Landes et coprésidente de l'Adéar. J'ai voulu poursuivre ces engagements à travers cette candidature pour que l'agriculture



paysanne soit reconnue par les instances et mieux défendue. Je trouve notamment qu'il est essentiel d'accompagner les porteurs de projets qui ne trouvent pas une écoute satisfaisante aujourd'hui, afin d'installer de nouveaux paysans et répondre aux nombreux enjeux de notre temps.

Sébastien Bayle

42 ans, Souprosse
Administrateur du Modéf, vice-président de l'Agil, président de la Cuma Sengresse, kiwiculteur, grandes cultures.

Je suis installé à Souprosse, sur 84 hectares de SAU avec un gros atelier de kiwis sur 17 ha, du maïs et maïs doux, du tournesol et du colza pour la cuma Adour Protéoil de Mugron et aussi un peu de blé.

Je m'engage pour défendre les valeurs communes du Modéf et de la Confédération paysanne, qui se rassemblent pour amener un autre discours sur le territoire et j'espère à l'avenir, d'autres décisions ! Personnellement, l'un des sujets qui me tient le plus à cœur est l'accès à l'eau. Je suis bien placé pour le savoir : il est primordial de maintenir nos droits et des



volumes conséquents. Mais je crois aussi que le discours du président d'Irrigadour M. Carrière est cohérent : faire des demandes raisonnables, qui ne risquent pas d'être contestées ou retoquées, doit nous permettre d'aborder l'été avec des volumes clairs et sécurisés, au lieu de nous obliger à changer sans cesse les règles du jeu en cours de campagne, comme on l'a vécu ces dernières années.

Julien Mora

35 ans, Mugron
Administrateur du Cifog et de la FDJA Modéf, porte-parole du Modéf sur les sujets avicoles, éleveur de palmipèdes et de Blonde d'Aquitaine, grandes cultures.

J'ai environ 30 mères Blondes d'Aquitaine et leur suite, j'élève et je gave aussi 10 000 canards par an en circuit court, dont une partie transformée ici à la ferme et vendue aux particuliers. Pour la partie végétale, je cultive 70 hectares, la moitié en maïs, le reste en soja, tournesol, céréales à paille et 20 ha de prairies.

Je suis candidat pour défendre avant tout le revenu paysan et porter les combats syndicaux que je mène depuis plusieurs années en tant que porte-parole national du Modéf pour les filières avicoles et représentant du syndicat



au Cifog. On porte depuis longtemps des combats sur la vaccination et le plein-air, certain de ces combats sont aujourd'hui en partie gagnés. Il s'agit aussi de défendre un modèle familial qui permet à tout le monde de s'en sortir en pratiquant une agriculture respectueuse de notre environnement et des humains. Or sans revenu décent, on n'arrivera pas à ramener des gens sur les exploitations et dans les campagnes.

Marie Fischer

32 ans, Saint-Sever
Éleveuse de brebis manex têtes noires et de chèvres avec transformation et vente directe, paysanne sans terre, membre du Conservatoire des races d'Aquitaine, auteure du livre « Elever des chèvres ».



Je suis éleveuse en Gaec avec 150 chèvres des Pyrénées et 50 brebis manex têtes noires. On transforme tout le lait en fromage mixte que nous vendons en vente directe. J'ai choisi de m'engager car c'est important de représenter nos systèmes qui sont de plus en plus nombreux. Il n'y a pas vraiment de filière organisée comme pour des systèmes plus conventionnels donc ça peut être bien de se retrouver, de défendre nos modèles tous en-

semble et de démontrer qu'ils sont viables. Je suis arrivée ici en 2016, c'est mon premier métier et j'ai été formée pour ça et malgré tout, j'ai été confrontée à un certain mépris de la part des institutions. Je pense qu'il est important d'être représentés pour mieux défendre nos modèles car ils existent et sont vraiment résilients face aux défis sociaux, économiques et climatiques.

Floran Sarrazin

40 ans, Ygos-Saint-Saturnin
Administrateur Agrobio 40, maraîchage bio et vente directe.



Je suis installé depuis 8 ans en maraîchage sur 3 hectares, avec 3 000 m² de serres, nous sommes trois en Gaec à temps plein et nous faisons tout en vente directe. Je m'implique pour défendre une agriculture différente de celle défendue par les autres syndicats, plus proche des paysans, qui respecte leur travail. L'installation me touche beaucoup car on est dans une période charnière avec beaucoup d'agriculteurs qui vont prendre leur retraite. Si on n'installe pas des jeunes sur de petites surfaces, ce sont encore les plus gros qui vont tout reprendre. Ce n'est pas

une agriculture comme cela qui va faire vivre nos villages et nos campagnes. Mon modèle, par exemple, n'est pas du tout représenté et défendu par le syndicat majoritaire, je l'ai très bien vu dans mon parcours d'installation. Et le Mouvement paysan est le seul à parler du bio.

Aline Signarbieux

40 ans, Laluque
Coporte-parole de la Confédération paysanne des Landes, éleveuse de poules pondeuses, cultivatrice petits fruits.



Je suis installée en productions de petits fruits rouges biologiques et poules pondeuses depuis 2018, à Laluque. J'ai toujours adhéré à la Confédération paysanne et je crois que tous les paysans devraient consacrer un peu de leur temps à la défense de leur métier. Le sujet qui me tient le plus à cœur, c'est le parcours à l'installation. Quand je me suis installée, j'ai trouvé cela tellement difficile que je me suis orientée spontanément vers ce sujet à l'Adéar pour aider les porteurs de projets, issus de

familles paysannes ou néo-ruraux, à s'installer, trouver des terres, se sentir entourés, créer du lien et faciliter leur installation. Il y a énormément de gens qui veulent s'installer, il y a de la terre, des fermes non occupées et pourtant, ils n'y arrivent pas. Des décennies de mauvais choix nous ont menés à cette situation inacceptable.

Benoît Justes

45 ans, Saint-Aubin
Administrateur du Modéf des Landes, éleveur de palmipèdes, cultivateur, conserveur, ferme-auberge et vente directe.



Je suis la 5^e génération sur la ferme familiale de production de canards gras, avec transformation à la ferme, ainsi qu'une ferme-auberge depuis 1996. Je fais environ 10 ha de soja, 40 de maïs et 5 de blé, tout autoconsommé sur place. On commercialise nous-mêmes 100% de nos produits à travers les Marchés de producteurs de pays, les fêtes locales et événements grâce à notre food-truck, puis on parcourt la France comme plein de collègues en novembre-décembre. Le Modéf est dans l'ADN

familial et je défends cette agriculture à petite échelle, de qualité, avec une relation directe au consommateur. La défense de l'élevage plein-air est très importante pour moi. Le plein-air est vital pour les exploitations familiales, pour notre image de marque, pour le consommateur, pour le bien-être animal...

Stéphanie Siberchicot

41 ans, Saint-Lon-les-Mines
Paysanne boulangère, grandes cultures et vente directe.



J'ai repris la ferme de mes parents il y a quatre ans, avec l'idée de valoriser sur place tout ce que je produis. Je fais du blé et du sarrasin que je transforme en farine pour fabriquer mes pains. Je produis également du tournesol et du colza pour la cuma Adour Protéoil, et je fais beaucoup d'essais pour trouver des cultures qui se plaisent sur notre territoire, le tout sur 52 hectares. Mon but est de produire en agriculture biologique, d'introduire des pratiques agronomiques pour retrouver des sols vivants et cultiver de manière saine pour l'environnement et les consommateurs. J'ai choisi de m'engager car le modèle défendu par le syndicat majoritaire est complète-

ment déconnecté de ce que je prône, à savoir un modèle qui permette l'installation d'un maximum de personnes, qui favorise l'agronomie et l'autonomie, que ce soit pour les semences, pour les intrants en créant des partenariats avec des éleveurs ou encore pour la commercialisation. En quelques mots : produire en qualité et non en quantité pour pouvoir se nourrir et non se remplir !

Romain Dubrasquet

38 ans, Sabres
Apiculteur, éleveur reines VSH, technicien abeille noire au Conservatoire des races d'Aquitaine, vente directe, éleveur ovin.



Je suis apiculteur et éleveur de brebis à Sabres dans les Landes. Je dispose de 340 ruches en production de miel et d'un gros atelier de sélection d'abeilles résistantes à leur parasite naturel qui est le varroa destructor. Je produis environ un millier de reines fécondées par an pour partager cette génétique. A cela s'ajoute 150 brebis landaises à destination d'écopâturage. Je me présente car nous sommes à un moment charnière : on a fait croire aux agriculteurs qu'en produisant de manière standardisée on allait nourrir le monde sauf qu'au final, on a maltraité les écosystèmes sans atteindre la

souveraineté alimentaire. On se retrouve avec une eau de pluie non-potable, au air vicié, moins d'insectes, moins d'oiseaux, des maladies... L'agriculture n'est pas la cause de tous ces problèmes mais elle peut en être la solution. Ce que je défends en priorité, c'est la mise en place d'une Sécurité sociale de l'aménagement car je crois que c'est un outil puissant pour transformer notre agriculture.

Pauline Pellegrini

43 ans, Arengosse
Éleveuse de poules pondeuses, cultivatrice de fraises.



Je suis installée sur la commune d'Arengosse depuis deux ans en poules pondeuses et production de fraises bio. Je suis en vente directe et circuits courts au travers de trois Amaps, d'un marché hebdomadaire et d'un magasin à la ferme. J'aimerais que l'on soit plus reconnus en tant que petits et nouveaux paysans, et je trouve chez le Modéf et la Confédération paysanne une oreille bien plus attentive au type d'installation qui était la mienne, par rapport aux syndicats majoritaires. Pour moi, le principal sujet est l'accès au foncier pour la petite paysannerie. C'est un thème très fort à défendre car on a besoin de petites ex-

ploitations locales. Pour cela, il faut favoriser leur installation avec une réglementation plus incitative. En tant que femme paysanne, je suis aussi très sensible à la manière dont elles pratiquent leur métier. Tout est différent et souvent plus difficile pour elles. J'aimerais voir plus de femmes au champ, où elles amènent d'autres idées et d'autres manières de faire.

Clément Cadilhon

36 ans, Castandet
Coprésident de l'Alpad, éleveur de porcs gascons, bovins, poulets bios, grandes cultures, vente directe sur les marchés et en Amap.



Je suis installé depuis 2015, avec 50 vaches et veaux sous la mère en vente directe et un atelier de poulets de chair. Je suis également associé avec mes soeurs pour une activité de transformation à la ferme, avec un petit élevage de porc gascon et des poules pondeuses. Tout part en vente directe. Je défends surtout les circuits courts car on fait de bons produits dans les Landes qui ne sont pas assez représentés dans nos assiettes, dans nos cantines et dans nos collectivités. Aujourd'hui, la Chambre ne soutient pas assez la richesse de notre terroir et de

ses productions de qualité. Ce travail devrait se faire avec les collectivités, en faisant la promotion des circuits courts car cela assure des revenus stables et décents pour les paysannes et paysans. Les modèles productivités ne sont plus soutenables, ni pour les paysans ni pour l'environnement.

Laurent Saint-Aubin

41 ans, Sainte-Marie-de-Gosse
Administrateur du Modéf des
Landes, Eleveur Blondes
d'Aquitaine, grandes cultures.



Je suis installé sur 75 hectares, dont 20 de maïs et 55 de prairies, juste ce qu'il me faut pour nourrir le troupeau de Blondes d'Aquitaine qui compte 70 mères et 150 bêtes à l'année. C'est une exploitation typique du secteur, avec en plus ce côté passion que j'assouvis dans la recherche de génétique et la participation aux concours. Je m'engage car je me reconnais plus dans ce syndicat que dans les autres : mon exploitation est dans la ligne de ce que défend le Modéf et il y a aussi l'histoire familiale... En tant qu'éleveurs, on a des problèmes qu'on ne connaissait

pas il y a deux ans, des problèmes parfois insolubles sur nos animaux, cela évolue, c'est la vie. Je sais qu'un syndicat ne peut pas tout résoudre mais je me demande comment les responsables des syndicats majoritaires peuvent encore être crédibles auprès de certains éleveurs...

Maryline Beyris

57 ans, Doazit
Vice-présidente du Modéf des
Landes, conseillère régionale,
éleveuse palmipèdes, grandes
cultures, vente directe.



Je suis installée depuis 1989 et mon activité principale est l'élevage, le gavage, la transformation et la vente directe de canards gras. Côté cultures, je produis du maïs, du soja, du tournesol avec Adour Protéoil et du blé avec Haria Blanca. Je veux défendre une agriculture paysanne qui produit du revenu et permet aux petites exploitations de continuer à exister. On peut vivre avec de petites exploitations mais il faut les défendre car aujourd'hui, tout le monde est en danger. Comment ? Par une meilleure répartition des aides Pac, liées non plus aux surfaces mais à la valeur des produits créés, par la défense des produits de qualité

qui apportent de la valeur ajoutée, en se battant pour l'installation, pour la défense du droit rural. Aujourd'hui, on a du mal à voir l'intérêt que porte la Chambre aux petites exploitations dans sa politique. On l'a vu sur les sujets du plein air, sur la vaccination, la dédensification... On ne nous a pas écoutés pendant des années sur ces sujets et puis la réalité a fini par rattraper tout le monde. Entre-temps, on a perdu des centaines d'éleveurs.

Cédric Dartiguelongue

31 ans, Hauriet
Eleveur palmipèdes et bovins,
grandes cultures, vente directe.



Je me suis installé en 2016 sur l'exploitation familiale à Hauriet. Actuellement, je suis en société avec ma mère sur une exploitation de 85 hectares en polyculture élevage, essentiellement du maïs et des prairies mais aussi de la luzerne et du miscanthus. Le troupeau bovin est composé de 40 mères et leur suite, en production de veaux élevés sous la mère et Bœuf de Chalosse pour les réformes. Les mères pâturent sur deux îlots en pâturage tournant dynamique. L'atelier principal de l'exploitation est l'atelier gavage avec 8 000 canards par an environ dont quasiment la moitié sont abat-

tus et vendus en direct sur la ferme. Par mon engagement, je veux défendre nos exploitations familiales qui sont essentielles pour notre territoire. D'autres sujets me tiennent particulièrement à cœur, comme le soutien des éleveurs face à la MHE et la FCO.

Marcel Pruet

57 ans, Audignon
Réfèrent foncier pour le Modéf,
membre des commissions
CDPENAF, CDOA, CT Safer,
grandes cultures.



Je suis agriculteur à Audignon depuis une trentaine d'années, désormais exclusivement en culture végétale avec du maïs, des légumineuses, du soja, du haricot, des céréales d'hiver et du tournesol. Ma candidature s'inscrit logiquement dans la suite de mon engagement syndical depuis de nombreuses années, notamment sur les questions du foncier auprès du Modéf des Landes. Il me semble nécessaire d'accompagner et de défendre les agriculteurs et les futurs agriculteurs dans l'accès à du foncier et la transmission des exploitations existantes, pour ceux non issus du milieu agricole notamment.

Selon moi, la priorité doit être donnée à l'installation de nouveaux agriculteurs et je me rends bien compte, dans les instances auxquelles je participe, de la difficulté à permettre cet accès-là et à accompagner les projets. C'est l'intérêt qu'il y aurait à ce que cette question soit également portée par la Chambre d'agriculture, pour faire évoluer la structuration de l'agriculture landaise.

Camille Dubourg

36 ans, Souprosse
Administratrice FDJA Modéf,
trésorière Haria Blanca,
grandes cultures, kiwi, tabac.



Je suis installée sur une exploitation de 65 hectares en grandes cultures avec une partie en conventionnel avec culture de tabac, semences et cultures spécialisées ; et une autre partie en bio sur 20 hectares, également en grandes cultures et en vergers kiwis. C'est une exploitation familiale que j'ai reprise en 2015. Le sujet qui me tient à cœur, c'est d'abord de maintenir une diversité d'exploitations à taille humaine dans notre département. Pour cela, il faut notamment aider les nouvelles installations, main-

tenir un lien social pour tous les agriculteurs et surtout ceux qui connaissent des difficultés, et aussi créer de nouveaux réseaux pour une alimentation saine et locale. Je suis notamment trésorière de la coopérative Haria Blanca pour la filière farine.

Thomas Brédé

27 ans, Sainte-Marie-de-Gosse
Président de la FDJA Modéf,
grandes cultures.



J'ai repris mon exploitation il y a six ans hors cadre familial où je fais principalement des cultures : maïs, maïs semences, tournesol, soja, sorgho et aussi un hectare de kiwis plantés l'été dernier. Mon grand-père était très investi au Modéf et je me suis engagé à mon tour, notamment comme président de la Fédération des Jeunes Agriculteurs du Modéf depuis deux ans. Pour moi, la priorité, c'est de défendre nos prix et nos marges, en instaurant des prix planchers par exemple. Pour ma part, les contrats de semences sont un moyen

de dégager du revenu et j'ai donc investi dans du matériel pour cela. Et puis on nous annonce une baisse de 50 % cette année. On se retrouve au pied du mur, adns l'incertitude. On a besoin de visibilité pour faire notre métier !

Laurent Pécastaing

40 ans, Saint-Martin-de-Seignanx
Administrateur de la FDJA Mo-
def, éleveur Blondes d'Aquitaine,
grandes cultures.



Je suis installé depuis 2011 sur 120 hectares dont 50 de maïs, en partie pour les vaches et l'autre pour la vente, et le reste de prairies. Je possède un troupeau de Blondes conduit en veaux sous la mère et broutards avec 70 mères. Ma famille était engagée au Modéf et il y avait un bon noyau de militants sur le canton. Le discours correspondait aussi à la taille de notre exploitation et à notre réalité. Je me suis installé sans les aides parce que quand je suis allé voir la Chambre en 2009, on m'a dit que ce n'était pas la peine de m'installer en bovin viande, qu'il fallait faire du canard ou du poulet en filière longue, que ça n'apportait

rien et que je n'allais pas m'en sortir. Bon, je suis toujours là. Je crois que les petits peuvent s'en sortir. Moi je vends à deux grandes surfaces et à un boucher, c'est plus rémunérateur. Il y a des solutions, encore faut-il les chercher. Pour les jeunes, c'est pas évident, on leur monte la tête sur la taille des exploitations et les modèles à choisir mais à la fin, je ne sais pas si c'est le plus rentable pour eux.

Jean-Michel Darrieutort

58 ans, Hauriet
Eleveur de palmipèdes,
conservateur, vente directe.



Mon activité principale est l'élevage, le gavage et la transformation de canards gras, avec conserverie à la ferme et vente directe aux particuliers. J'ai longtemps été en autonomie alimentaire avec une production de maïs, soja, tournesol et triticales et le pire, c'est que ça marchait... Même si le bio n'est pas possible dans mon modèle, je prône une agriculture raisonnée. Moi, je veux surtout défendre la petite ferme chalossaise telle que je l'ai connue. Je suis contre la course à l'agrandissement. D'ailleurs, personne ne sait où est l'arrivée ! On court, on court, mais on ne sait pas vers où. On investit dans du matériel démesuré, avec des aides sté-

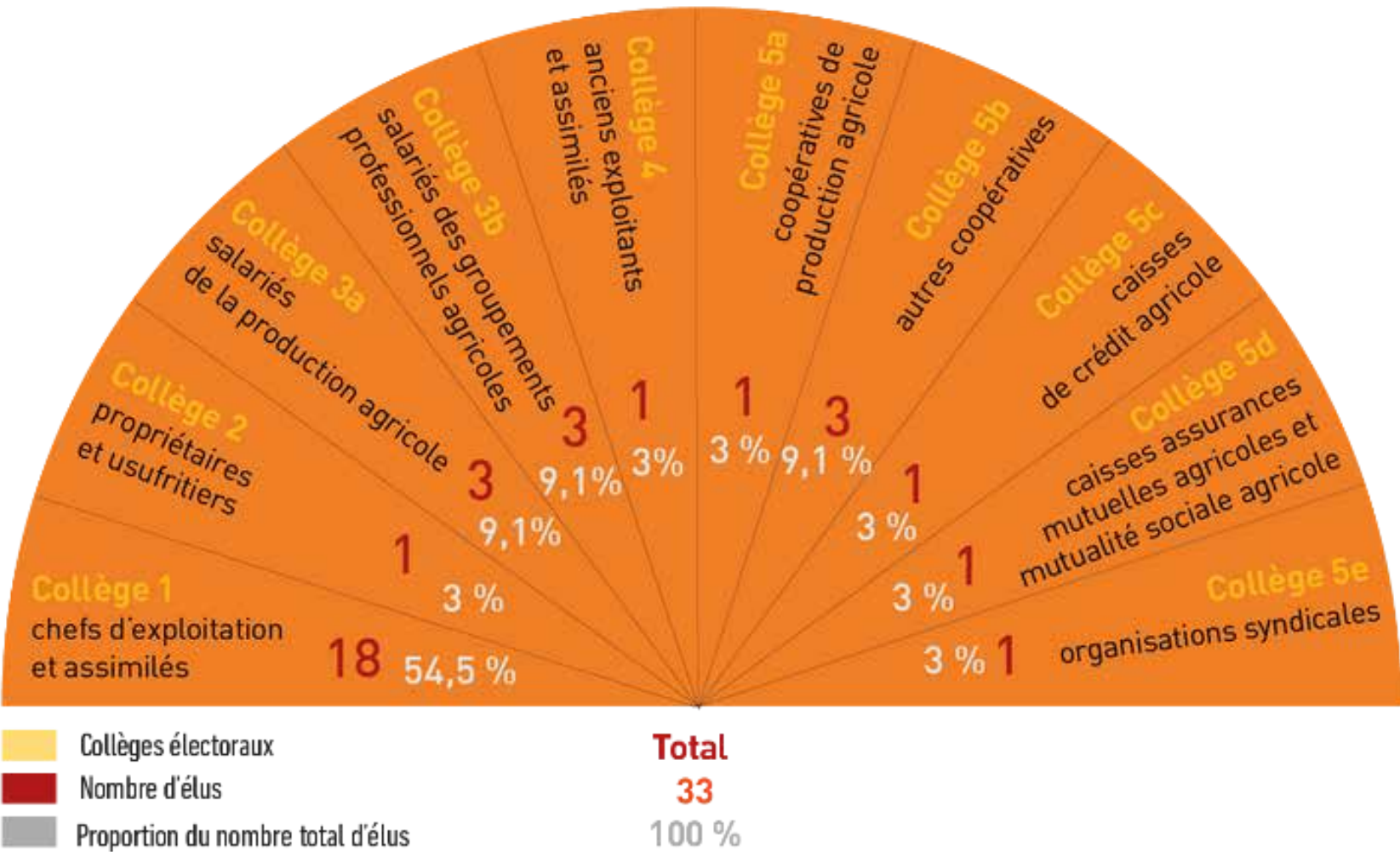
riles, on s'endette, celui qui ne s'agrandit pas est mort mais celui qui s'agrandit meurt aussi ! Je voudrais que l'on crée des gardes-fous contre cette folie, en plafonnant les aides Pac à l'hectare par exemple. Quand j'étais petit, on était 22 à l'école on avait 20 gamins d'agriculteurs et deux de salariés, aujourd'hui c'est malheureusement l'inverse !

Élections : mode d'emploi

Tous les 6 ans, le monde agricole est appelé aux urnes pour élire ses représentants aux Chambres d'Agriculture, mais également dans différentes instances telles que les CDOA, CDPenaf ou Comités techniques Safer. Les prochaines élections auront lieu **du 15 au 31 janvier 2025**.

Pour voter en ligne

www.jevote2025.chambre-agriculture.fr



RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COLLÈGES ÉLECTORAUX

Pourquoi aller voter ?

Les Chambres d'Agriculture, en tant qu'établissements publics, ont un véritable pouvoir d'organisation et de planification du développement agricole des territoires. Ce sont leurs élus qui définissent les stratégies agricoles à court, moyen et long termes dans les départements. Véritables partenaires des collectivités locales et territoriales, les Chambres ont un poids politique considérable. Ainsi, compte tenu de leur rôle, mais également des situations économiques des fermes, du changement climatique ou encore du rôle que l'on souhaite pour l'agriculture dans une société de transitions, chaque élection professionnelle

qui passera sera de plus en plus cruciale pour l'avenir de l'agriculture. Celle de 2025 sera déterminante : soit on continue selon le modèle actuel vecteur d'inégalités, prédateur pour la santé et l'environnement, dans une impasse « techno-solutionniste » ; soit on change pour revenir à la raison d'un modèle basé sur les connaissances et les compétences payannes pour une agriculture relocalisée et vectrice de dynamisme économique et territorial. Il est donc nécessaire de se mobiliser et de mobiliser autour de soi pour (re)donner à ces élections leur valeur représentative avec une participation massive du monde paysan.

Comment voter ?

Tous les électeurs reçoivent à leur domicile, au plus tard 10 jours avant la date de clôture du scrutin (le 31 janvier 2025), le matériel de vote composé des bulletins de vote, des professions de foi, des instruments de vote par correspondance, du code d'accès pour le vote électronique accompagné d'une notice explicative. Deux modes de scrutin sont proposés : voie postale et voie électronique. Pour voter par voie postale, il suffit de mettre le bulletin de vote dans l'enveloppe opaque (petite enveloppe) puis de découper la carte d'émargement figurant en bas du courrier reçu. Glisser ensuite la carte d'émargement

et l'enveloppe opaque dans l'enveloppe d'envoi (à 3 fenêtres) en vérifiant que les informations portées sur la carte d'émargement apparaissent dans les fenêtres de l'enveloppe d'envoi. Signer enfin l'enveloppe d'envoi au verso et poster l'enveloppe. Comment voter en ligne ? Le vote en ligne ou électronique se fait sur la plateforme www.jevote2025.chambre-agriculture.fr. Un tutoriel expliquant les modalités pratiques pour voter en ligne aux élections des membres des Chambres d'agriculture du 15 au 31 janvier 2025 sera mis en ligne prochainement à l'adresse indiquée.

A noter

Pour 2025, trois nouveautés ont été adoptées : pour se présenter dans les collèges 3a et 3b, il faut avoir eu un contrat effectif de trois mois minimum sur l'année précédant la constitution des listes électorales. En cas de liste ex-aequo, celle dont la moyenne d'âge sera la plus faible sera retenue. Jusqu'alors, c'était celle qui avait la moyenne d'âge la plus haute. Les Conseils départementaux bénéficieront désormais d'un siège avec voix consultative.

5 collèges individuels

- Chefs d'exploitation et assimilés
- Propriétaires fonciers et usufruitiers
- Salariés de la production agricole
- Salariés des groupements professionnels agricoles
- Anciens exploitants

Représentants des 5 collèges des groupements agricoles

- Coopératives de production agricole (CUMA)
- Autres coopératives
- Caisses de Crédit Agricole
- Caisses d'assurances mutuelles agricoles et des caisses de mutualité sociale agricole (MSA)
- Collège des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles.



AIDEZ-NOUS À FAIRE POUSSER DES FERMES DANS LES LANDES

→ Des nouvelles de la ferme Le Thieu !



2024 marque l'acquisition de 50ha supplémentaires par Terre de Liens sur la ferme Le Thieu. C'est un total de 110ha qui sont préservés pour toujours en agriculture biologique sur le territoire de l'Armagnac. Véritable laboratoire d'expérience agricole, cette ferme amène citoyens, chercheurs, étudiants, structures agricoles à travailler ensemble pour définir une agriculture respectueuse de notre environnement et adaptée au territoire landais.



<https://soutenir.terredeliens.org/souscription>

Vous pouvez vous aussi contribuer à la préservation du foncier agricole en souscrivant à des actions chez Terre de Liens.

Terre de liens mobilise citoyens et acteurs locaux pour préserver les terres agricoles, relocaliser la production de notre alimentation et faciliter l'installation des paysans. Grâce à de l'épargne solidaire citoyenne, Terre de Liens achète des fermes et les met à disposition des paysans pour les exploiter en agriculture biologique et nourricière. Pour en savoir plus : <https://terredeliens.org/aquitaine/>



La SAFER Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Date limite : 13/01/25

Réf : AP 40 24 0182 01

Descriptif : Le bien vendu se situe sur la commune de TARNOS et est classé en zone N du plan local d'urbanisme. Il se

compose de 12 ha 65 a 03 ca de foncier. Il est cadastré majoritairement en nature de bois et de landes. Les biens sont enclavés et ne disposent pas d'un accès direct sur une voie publique.

Tarnos 12 ha 65 a 03 ca
AD0143 - AD0130 - AD0142 - AD0887 -
FO001 - FO002 - FO003 - FO004 - FO009
- FO010 - FO012 - FO605
Urbanisme : N

Réf : AS 40 24 0231 01

Parcelles en nature de prairies plates, complétées par une bande de taillis en pente en bordure de la rivière MIDOU Mazerolles 2 ha 90 a 89 ca
A0038 - A0032 - A0302 - A0306 - A0383 -
A0476 - A0481
Urbanisme : A,N

Candidature par écrit en précisant coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la SAFER Nouvelle-Aquitaine - 584, Avenue du Corps Franc Pomies - 40280 Saint-Pierre-du-Mont où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine 16, Avenue de Chavailles CS 10 235, 33 525 Bruges Cedex), ou par voie dématérialisée sur le site www.saferna.fr dans le cas de biens à la vente.

LES INFORMATIONS AGRICOLES

Journal paysan des Landes depuis 1946

86, avenue Cronstadt
40 000 Mont-de-Marsan

05 58 75 02 51

informations.agricoles@orange.fr

Commission paritaire n° 0426 T
82968 - N° ISSN : 1149-3321
Directrice de publication :
Mélanie Martin
Bi-Mensuel édité par la SARL
"Les Informations Agricoles"
Créée le 22 février 1971 pour une
durée de 99 ans au capital de 300
€

N° Registre du Commerce :
07640522599445 71 B 17

Représentante légale :

Mélanie Martin

Associé principal :

Fédération des Syndicats Agricoles
Modéf des Landes

Rédacteurs : Marie Lafitte, Sylvain
Lapique, Mélanie Martin, Antoine
Parisot.

Abonnement 1 an : 70 €

C.C.P. Bordeaux 312438 A
Régie publicitaire locale et
régionale

Au bureau du journal 05 58 75 02
51

Impression : Copytel
Mont-de-Marsan
Dépôt légal à parution



Groupement indépendant sur la région du Sud-OUEST,
spécialisé dans la négoce de Canetons démarrés, PAE
et Canards gras,
nous désirons élargir notre réseau.

Nous recherchons
DES ÉLEVEURS ET ENGRAISSEURS
intéressés par des partenariats enrichissants

Pour plus d'informations, contactez-nous au 07.71.74.39.29
ou par email à bernajusang.tsl@gmail.com

SAS D-PRODUCTIONS
40300 PEYREHORADE
Tel : 07.71.74.39.29

AMORTIR LES EFFETS DE LA MÉTÉO.

groupama.fr

PROTÉGEZ VOS CULTURES DU CLIMAT

- Avec notre assurance récolte, vous compenserez les impacts du dérèglement climatique sur vos rendements.
- Vous pourrez aussi bénéficier du dispositif de gestion des risques climatiques renforcé du 1^{er} assureur des agriculteurs français*.

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter aux contrats ou voir votre conseiller en agence.
*Clients ayant indiqué Groupama comme leur assureur principal pour les risques agricoles.

Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels. Crédit photo : Aurélien Chauvaud. Création : Agence Marcel. Janvier 2024. JCB, 15442, 122024.



Abonnez-vous !

Les Infos *Agricoles*

Journal paysan des Landes depuis 1946



16 pages d'actualité paysanne
un vendredi sur deux

Offre spéciale
Jusqu'au 31 mars 2025

50 euros

Un an d'abonnement (soit 24 numéros)

informations.agricoles@orange.fr
05 58 75 02 51

Entreprises, collectivités

Passez votre annonce dans les Infos Agricoles

Le journal des paysans landais depuis 1946